

E 2300 Paris 23

*Le Ministre de Suisse à Paris, J. C. Kern,
au Président de la Confédération, J. Dubs*

RP

Paris, 14 août 1870

J'ai bien reçu la lettre que Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 9 Août¹, ainsi que la copie de la réponse de M. de Gramont² à la déclaration de neutralité de la Suisse.

Vous m'informez que Vous avez interprété ma lettre du 28 Juillet dernier³ dans ce sens que «j'entendais recevoir du *Ministère des Affaires Etrangères* une copie de cette réponse», et Vous ajoutez «que Vous avez lieu de supposer que cette interprétation est conforme à ma pensée d'alors».

-
1. *Non retrouvée.*
 2. *Cf. n° 260.*
 3. *Non reproduite.*



Il ne peut et il ne doit rester le moindre doute sur cette dernière supposition. Il aurait en effet été singulier de ma part de demander du Département politique fédéral la communication de la réponse de Gramont, si j'avais eu lieu de croire qu'elle me parviendrait du Ministère des Affaires Etrangères. Dans ma lettre du 28 Juillet, je disais: «j'espère recevoir demain communication de la réponse du Gouvernement Français à la déclaration de neutralité que j'ai transmise personnellement au Ministre des Affaires Etrangères par l'intermédiaire de M. de Ring». Pour indiquer combien je tenais à recevoir communication de cette pièce, j'ai exprimé le même désir dans un post-scriptum. Si je parlais du lendemain, c'est que j'espérais que le Département politique me communiquerait immédiatement copie de la note de Gramont, remise à Berne le 27 Juillet, sans même attendre une demande de ma part. Partie de Berne le 28 Juillet, cette copie pouvait me parvenir le lendemain 29.

Je ne *pouvais* penser, le 28 Juillet, qu'à une communication venant du Département politique, auquel je m'adressais précisément, et si j'avais eu la pensée d'attendre cette communication du Ministère des Affaires Etrangères, j'en aurais fait mention dans ma lettre. Je pouvais d'autant moins m'attendre à ce que ce document me fût communiqué par le Ministère des Affaires Etrangères, que le fait eût été tout à fait contraire aux usages, et que je n'avais fait aucune démarche ni directe ni indirecte pour obtenir cette copie de cette forme, à cause des motifs que j'ai indiqués dans ma lettre du 6 Août⁴.

Ce fait est confirmé aussi par la circonstance, que j'ai exprimé à plusieurs reprises, à ma Chancellerie, lors de la remise des lettres arrivées de Berne, ma surprise de ce que la copie de la note du duc de Gramont ne s'y trouvât pas. Ma pensée était donc parfaitement *la même* le 28 Juillet que le 6 Août, date de ma seconde dépêche.

J'ai lieu de croire que Vous trouverez tout naturel, par suite de ces explications, que j'aie demandé, dans des termes plus positifs, communication de ce document dans ma lettre du 6 Août.

La réponse de M. de Gramont constate de nouveau à mes yeux que le Conseil Fédéral a été dans le vrai en déclarant, dans le mémoire communiqué⁵ en 1860 aux grandes puissances de l'Europe, que «l'incorporation de la Savoie du Nord à la France sera une épée de Damoclès constamment suspendue sur la Suisse, qui, sans utilité réelle pour la France, deviendra une source incessante de défiances et de complications, au lieu d'être un gage de paix et de bon voisinage».

Espérons qu'à l'occasion d'un congrès européen, qui probablement se réunira après la guerre actuelle, cette question pourra trouver une solution conforme aux intérêts de la Suisse, au lieu de rester un germe de conflits dangereux entre la France et la Confédération.

La plus grande anxiété règne à Paris sur la bataille formidable qu'on attend depuis quelques jours, et qui, d'après un télégramme que je viens de recevoir à l'instant du Ministère de l'Intérieur, n'a pas encore lieu aujourd'hui.

On peut être sûr que des résolutions très graves seront prises par le Corps Législatif, si le sort des armes devait encore être favorable à l'Allemagne.

4. *Non reproduite.*

5. *Du 19 mars 1860. Cf. FF 1860/I, pp. 485—491.*

14 AOÛT 1870

415

M. Feer-Herzog a fait hier quelques démarches auprès de la direction de la Banque des Pays-Bas à Paris, et auprès de la maison Neutsch, chez lesquelles je l'avais introduit. Il va reprendre les pourparlers mardi prochain. D'après ce qu'il a appris hier, il paraîtrait que des conditions seraient faites pour un emprunt Suisse à Paris, analogues à celles qui ont été faites à Londres. M. Feer-Herzog partira au plus tôt mardi soir; il ne peut pas négocier demain, à cause de la fête du 15 Août.